ART. 11 N° 158

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 158

présenté par M. Mathis et M. Delatte

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est de coordination : suppression du scrutin binominal.